

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2025-3-AG-R-49

Modification à la Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec

adoptée par l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2025-3-AG tenue le **23 avril 2025**.

VU les articles 4 et 21 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* adoptée par l'Assemblée des gouverneurs le 24 mars 1976 (A-45-S-1594) et modifiée le 19 avril 1978 (A-161-2080), le 13 mai 1987 (A-312-4400), le 23 mai 2001 (2001-7-AG-R-53), le 16 mars 2011 (2011-3-AG-R-23), le 13 décembre 2017 (2017-12-AG-R-33) et le 25 mai 2022 (2022-6-AG-R-65);

VU le projet de modification de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* qui vise principalement à simplifier les critères d'admissibilité et à privilégier une formulation neutre;

VU la recommandation de la commission de planification, en date du 16 avril 2025, à l'effet de modifier la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* conformément selon le projet modification précité;

Sur la proposition de Nathalie Houle,
appuyée par Nathalie Vallée,

IL EST RÉSOLU :

De modifier la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* qui devient la *Politique d'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec*, conformément au projet de modification annexé à l'avis d'inscription.

ADOPTÉE

Original signé par :
Martin Hudon
Secrétaire général